

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00127**

**NAUTIFORM - TRAVAUX D'AMELIORATION ET MISES AUX NORMES**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 22 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 39

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 10 mai 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160323-D20160012710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160510

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016**

### **NAUTIFORM - TRAVAUX D'AMELIORATION ET MISES AUX NORMES**

#### **1/ Contexte – Enjeux et Programme**

Depuis le 1er janvier 2013, Saint-Etienne Métropole gère le complexe aquatique Nautiform situé à Andrézieux-Bouthéon, équipement qui a été déclaré d'intérêt communautaire.

Il s'agit d'un complexe sport, loisirs et détente édifié en 1993.

Après plus de 20 années d'exploitation, au vu des nouvelles normes et réglementations (thermique, accessibilité...), des nouvelles techniques, (traitement d'air, traitement d'eau,...) il est nécessaire d'engager des travaux d'améliorations (techniques et fonctionnelles) pour répondre aux nouveaux besoins et mettre aux normes l'équipement. L'objectif global étant de réduire les coûts d'exploitation.

Saint-Etienne Métropole a donc décidé d'engager une réflexion pour moderniser cet équipement, et apporter une réponse adaptée aux attentes des différents utilisateurs.

Les objectifs définis par la collectivité sur ce projet de réhabilitation sont les suivants :

- Réduire les coûts d'exploitation de l'équipement;
- Maintenir les bassins dans leur configuration actuelle;
- Respecter le projet architectural;
- Améliorer la fonctionnalité de l'équipement;
- Améliorer les conditions de travail et d'accueil des personnels.

Cette opération de réhabilitation devra aussi s'inscrire dans le cadre d'une démarche environnementale sans toutefois rechercher nécessairement une certification.

Une première étude de diagnostic et de pré-programmation a été réalisée au premier semestre 2014.

Suite à celle-ci, Saint-Etienne Métropole a demandé une étude complémentaire faisant ressortir les améliorations prioritaires et celles induisant une réduction des coûts d'exploitation.

Les interventions détaillées ci-après ont été priorisées de la manière suivante :

- Les priorités d'améliorations techniques,
- La mise en conformité réglementaire de l'équipement,
- Les interventions complémentaires participant à l'optimisation des coûts de fonctionnement,
- Les optimisations fonctionnelles.

## **2/ Nature des travaux :**

Le programme des travaux sera le suivant :

Améliorations techniques :

(Efficacité énergétique/mises en conformité réglementaire/optimisation des coûts) :

1. remplacement traitement d'eau des bassins intérieurs
2. séparation du circuit de filtration du bassin extérieur
3. remplacement de la centrale de traitement d'air existante de la halle bassin
4. remplacement de la production d'eau chaude sanitaire
5. remplacement de la centrale incendie

Mises en conformité règlementaire :

1. respect du code du travail :  
Locaux du personnel (sanitaires, vestiaires, locaux sociaux, bureaux, salle de réunion...) non conformes à la réglementation
2. respect de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap :
  - cheminement extérieur (contraste tactile et visuel, seuil et ressaut, Main courante, ...)
  - accès au site et aux bâtiments, caractéristiques dimensionnelles liées à la circulation intérieure horizontale (Largeur des portes, seuil et ressaut, Obstacle en hauteur et saillie latérale,...)
  - Éclairage et niveau d'éclairement...
  - signalisation & information...
3. respect de la réglementation technique :
  - Calcul RT élément par élément
  - Vérification réglementaire hygiénique (débits CVC)
  - Vérification réglementaire postes de travail (éclairage, ...)

Optimisation des couts de fonctionnement :

1. isolation de l'accueil vis-à-vis de la halle bassins
2. mise en place d'une gestion technique du bâtiment
3. calorifugeage des réseaux

Optimisations fonctionnelles :

4. création d'un accès indépendant au centre de remise en forme
5. réaménagement de l'accueil

## **3/ Planning :**

Le planning prévisionnel envisagé pour l'opération est le suivant :

Consultation marché de maitrise d'œuvre.....Mai à Juillet 2016  
Etudes Moe APS/APD/PRO.....Septembre à Novembre 2016  
Dépôt permis de construire.....Octobre 2016  
Consultation marchés de travaux.....Décembre 2016 à Mars 2017  
Obtention permis de construire.....Mars 2017

Réalisation des travaux.....Avril 2017 à Août 2017

A noter que la réalisation des travaux conduira pour partie à la fermeture des bassins (le calendrier sera précisé en conséquence, au stade ultérieur des études).

#### **4/ Coût Prévisionnel :**

Le coût global de l'opération est estimé à 2,2 M€ TTC.

Le projet est inscrit à la PPI.

Il est proposé de mettre en place une AP/CP lors de la prochaine étape budgétaire de la Communauté Urbaine.

#### **5/ Maîtrise d'œuvre :**

Il est proposé de retenir la maîtrise d'œuvre par une mise en concurrence des attributaires de l'accord cadre n° 2015 AC DCAP 01 relatif à des prestations de maîtrise d'œuvre concernant les travaux à réaliser sur des bâtiments de Saint-Etienne Métropole - Lot n° 1 : Prestations de maîtrise d'œuvre Loi MOP

#### **6/ Marchés de travaux :**

Il est proposé d'attribuer les marchés de travaux à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 25, 67 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la poursuite de l'opération ;**
- **approuve le programme des travaux ;**
- **approuve le coût global de l'opération à 2,2 M€ TTC et la mise en place d'une AP/CP ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les autorisations d'urbanisme afférentes (autorisation de travaux, permis de construire et autres documents) ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toute démarche en vue de l'obtention de subventions sur cette opération et à signer tout acte correspondant.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 3 abstentions.**

Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD